

Objet : *RS - Passation d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre F19-039 relatif à la requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Dupier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 082-24

objet **RS - Passation d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre F19-039 relatif à la requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 167-19, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire, au groupement Baron Ingénierie / Epode / Arter / Céryx.

Les travaux d'aménagement des deux premières sections situées le long de la Leysse sont terminés. Le projet se poursuit sur la section du carrefour de la Trousse depuis mars 2024. L'achèvement des travaux est prévu pour l'été 2025.

La mission de maîtrise d'œuvre est répartie par tranche et par secteur entre les cotraitants du groupement. Initialement, le mandataire Baron Ingénierie avait à sa charge la mission d'OPC (ordonnancement, pilotage, coordination des travaux) du secteur du carrefour de la Trousse. Le suivi des travaux étant à la charge du cotraitant Epode.

Afin d'optimiser la conduite de la mission d'OPC pour le secteur de la Trousse, le groupement a souhaité confié la mission OPC au bureau d'études Epode.

Le présent avenant a donc pour objet de modifier la répartition des missions au sein du groupement pour la tranche optionnelle n° 6 – OPC Trousse.

L'économie du marché n'est pas modifiée par le présent avenant.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 167-19 du Bureau du 14 novembre 2019 approuvant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire,

Vu la décision n° 161-22 du Bureau du 10 novembre 2022, approuvant l'approbation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre F19-039,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre F19-039 pour la requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire pour modifier la répartition des missions au sein du groupement de bureaux d'études et sans augmentation du montant du marché,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **082-24**

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre F19-039 relatif à la requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 30 mai 2024

Annexe(s) : Marché F19039 - Avenant 2 - MOE RD1006

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240530-lmc1H31536H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31536H1

Date de transmission en Préfecture : 04 juin 2024

Date de réception en Préfecture : 04 juin 2024

Date de publication sur le site internet: mercredi 05 juin 2024